

Département
du Nord

VILLE DE CYSOING

Arrondissement
de LILLE

Délibération du Conseil Municipal du 23 décembre 2024



Nomenclature : 7.1
2024/70

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 décembre à 18 heures, le conseil municipal de la Ville de CYSOING, s'est réuni à la suite de la convocation en date du 17 décembre deux mille vingt-quatre dont la publicité a été faite conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de conseillers absents représentés : 8

Nombre de conseillers absents : 3

Etaient présents :

DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, ENNIQUE Renaud, CASTEL Sylvie, MINET Denise, DEVILDER Marin, SILVESTRI Antoine, MINET Frédéric, DESMARESCAUX Martine, FREMAUX Céline, PRZEPIORKA Anne-Marie, VIAU Gaelle, LEPERS Isabelle, LUCHIER Catherine, LEQUIEN Valéry.

Etaient absents excusés représentés :

COURBEZ Nadia (pouvoir DUBOIS Marion), THOREL Mireille (pouvoir BOILEAU Pascal), BOGAERD Eric (pouvoir DUMORTIER Benjamin), LESY Denis (pouvoir SILVESTRI Antoine), CARPENTIER Guy (pouvoir DESMARESCAUX Martine), CORNE Adeline (pouvoir CASTEL Sylvie), POUILLART Laurent (pouvoir ENNIQUE Renaud), JANVIER Dominique (pouvoir LEQUIEN Valéry).

Etaient absents : ROBIL Raphael, FIQUET Alain et LEFEBVRE Ludovic.

POINT N°12 : Budget Ville 2025 – ouverture de crédits de dépenses en investissement

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui l'autorise à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, des restes à réaliser (RAR), des reports et des dépenses imprévues (article L.2322-2 du CGCT).

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits par chapitre puisque le budget 2024 a été voté par chapitre.

En considération de l'intérêt de permettre aux services de travailler dans l'attente du vote du budget et sans préjuger des montants qui seront votés à l'occasion du budget primitif 2025, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 23 voix pour et 1 voix contre (JANVIER Dominique) :

- autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024,
- ouvre par anticipation (dans la limite de 25%) des crédits de dépenses d'investissement selon la répartition suivante :

<i>Chap./Articles</i>	<i>Désignation</i>	<i>Budget 2024</i>	<i>Ouvertures crédits 2025</i>
20	Immobilisations incorporelles	97 507,06 €	24 376,77 €
2031	Frais d'études	81 828,00 €	20 457,00 €
2051	Concessions et droits similaires	15 679,06 €	3 919,77 €
204	Subventions d'équipement versées	10 000,00 €	2 500,00 €
20421	Biens mobiliers, matériel et études	10 000,00 €	2 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	3 115 676,67 €	778 919,17 €
2111	Terrains nus	10 000,00 €	2 500,00 €
2112	Terrains de voirie	0,00 €	0,00 €
2117	Bois et forêts	18 768,00 €	4 692,00 €
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	18 000,00 €	4 500,00 €
2128	Autres agencements et aménagements	159 334,00 €	39 833,50 €
21311	Bâtiments administratifs	0,00 €	0,00 €
21316	Equipements du cimetière	11 928,00 €	2 982,00 €
21318	Autres bâtiments publics	279 339,97 €	69 834,99 €
21351	Bâtiments publics	44 563,00 €	11 140,75 €
2151	Réseaux de voirie	302 331,03 €	75 582,76 €
2152	Installations de voirie	1 140 931,00 €	285 232,75 €
21534	Réseaux d'électrification	45 062,00 €	11 265,50 €
21538	Autres réseaux	3 060,00 €	765,00 €
21568	Autre mat et outil d'incendie et de défense civ	67 575,00 €	16 893,75 €
2158	Autres install., matériel et outillage technique	29 116,00 €	7 279,00 €
217838	Autre matériel informatique	0,00 €	0,00 €
21785	Matériel de téléphonie	0,00 €	0,00 €
2181	Install.générales,agencement & aménagement	55 251,00 €	13 812,75 €
21828	Autres matériels de transport	110 775,18 €	27 693,80 €
21838	Autre matériel informatique	2 328,00 €	582,00 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00 €	0,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	817 314,49 €	204 328,62 €
		3 223 183,73 €	805 795,93 €

Vote :
Pour : 23
Contre : 1 (Dominique JANVIER)
Abstention : 0

Le Maire
Benjamin DUMORTIER



Le Secrétaire
Antoine SILVESTRI



Envoyé en préfecture le 08/01/2025

Reçu en préfecture le 08/01/2025

Publié le



ID : 059-215901687-20241223-2024_70-DE